

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
6 mars 2001  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale**  
**Cinquante-cinquième session**  
Point 164 de l'ordre du jour  
**Mesures visant à éliminer le terrorisme international**

**Conseil de sécurité**  
**Cinquante-sixième année**

**Lettre datée du 5 mars 2001, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent d'Israël  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je souhaite appeler votre attention sur l'acte ignoble perpétré par un terroriste suicide dimanche dernier dans la ville israélienne de Netanya.

Peu avant 9 heures, heure locale, un terroriste palestinien a essayé de monter à bord d'un autobus à un croisement de rues dans le centre de la ville de Netanya. Voyant que le chauffeur refusait de lui ouvrir les portes, il a traversé la rue, s'est glissé au milieu de la foule et a fait exploser la bombe qu'il portait sur lui. Trois Israéliens ont été tués par l'explosion : M. Naphtali Din, âgé de 85 ans, Mme Shulamit Ziv, âgée de 58 ans, et Mme Yevgenya Malchin, âgée de 70 ans. Une cinquantaine d'autres personnes ont été blessées et 19 étaient toujours hospitalisées hier soir. C'était là le troisième attentat de ce type commis à Netanya en moins d'un an et demi.

Par la suite, le porte-parole de l'organisation terroriste Hamas a qualifié cet attentat « d'acte courageux » et déclaré que tous les Palestiniens étaient unis dans la défense de leur territoire.

L'attentat de dimanche n'est que la dernière d'une série d'attaques terroristes – coups de feu à partir de véhicules en mouvement, explosions dans des lieux publics, enlèvements et meurtres – décrits en détail dans plusieurs lettres qui vous ont été adressées, les dernières en date étant mes lettres du 14 février 2001 (A/55/787-S/2001/137); du 13 février 2001 (A/55/781-S/2001/132); du 2 février 2001 (A/55/762-S/2001/103); du 25 janvier 2001 (A/55/748-S/2001/81); du 23 janvier 2001 (A/55/742-S/2001/71); du 28 décembre 2000 (A/55/719-S/2000/1252); du 22 novembre 2000 (A/55/641-S/2000/1114); du 20 novembre 2000 (A/55/634-S/2000/1108); et du 2 novembre 2000 (A/55/540-S/2000/1065).

Les dirigeants palestiniens ne prennent toujours pas les mesures nécessaires pour mettre un terme à la violence et au terrorisme contre Israël. Au lieu de chercher à arrêter le terrorisme, ils l'ont au contraire activement encouragé, principalement en libérant des terroristes incarcérés qui jouissent désormais d'une totale liberté de

mouvement dans les territoires palestiniens. Cette attitude est clairement contraire aux engagements signés pris par le Président Yasser Arafat le 9 septembre 1993, par lesquels il s'engageait à renoncer à utiliser la violence et à veiller à ce que tous les éléments et personnels relevant de son autorité respectent ce principe.

Le fait que le Président Arafat n'ait pas respecté cet engagement a directement contribué au déclenchement de la violence et à la prolifération des attaques terroristes observés ces derniers mois. Israël demande à nouveau aux dirigeants palestiniens de respecter leurs engagements écrits et de mettre fin à la violence contre les militaires et civils israéliens.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale au titre du point 164 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent  
(*Signé*) Yehuda **Lancry**

---